

Appliquer aux terroristes les lois de la guerre, par Guy Rouvrais

written by Christine Tasin | 21 juin 2016



LOGIQUE DE MINISTRE (expérimenté) EX-BANQUIER

Le Premier ministre récuse toutes les mesures qu'on lui propose : « *Nous sommes prêts à examiner toutes les propositions mais moi je ne veux pas de la peine de mort, ni de Guantanamo, ni de la vente des armes parce que je sais aussi ce que peut donner ce modèle* », a-t-il déclaré à l'Assemblée nationale. Il a mieux que ça dans sa besace : « *La démocratie, l'Etat de droit et le sang-froid* » sont « *le meilleur moyen de lutter contre le terrorisme* ». Ce dernier devrait donc reculer puisque depuis la flambée de terrorisme islamique nous sommes toujours en Etat de droit, en démocratie et que le chef du gouvernement au sang chaud garde son sang-froid.

Enfin, il n'y a rien de plus à faire car on a déjà tout fait. Tel est le discours du pouvoir depuis l'assassinat des deux fonctionnaires de police. L'indignation croissante de la population n'ébranle ni Hollande ni Valls, malgré l'attente de l'opinion d'un passage à l'échelon supérieur pour en finir avec les monstres à visage humain qui peuvent décapiter une mère devant son bambin de trois ans.

Le Premier ministre récuse toutes les mesures qu'on lui propose : « Nous sommes prêts à examiner toutes les propositions mais moi je ne veux pas de la peine de mort, ni de Guantanamo, ni de la vente des armes parce que je sais aussi ce que peut donner ce modèle », a-t-il déclaré à l'Assemblée nationale. Il a mieux que ça dans sa besace : « La démocratie, l'Etat de droit et le sang-froid » sont « le meilleur moyen de lutter contre le terrorisme ». Ce dernier devrait donc reculer puisque depuis la flambée de terrorisme islamique nous sommes toujours en Etat de droit, en démocratie et que le chef du gouvernement au sang chaud garde son sang-froid.

Comme si l'Etat n'avait pas non seulement le droit mais le devoir de modifier la législation pour faire face à des périls nouveaux ! Seule la loi naturelle est immuable, c'est pourtant à celle-là que le pouvoir s'attaque, à travers le « mariage pour tous » et l'aggravation du prétendu droit à l'avortement. Mais pour protéger les Français contre la barbarie terroriste, il n'entend pas faire évoluer la loi pénale qui, elle, est modifiable.

On peut débattre sans fin de la peine de mort et ergoter sur sa vertu dissuasive mais il est une certitude : elle empêche définitivement la récidive des terroristes. Que faire d'un individu condamné pour des faits relevant du terrorisme et qui a accompli sa peine, comme c'était le cas pour Larossi Abballa, le tueur de Magnanville ? Rien, nous répond le garde des Sceaux. Vraiment ?

On pourrait pourtant appliquer à ces criminels ce qui existe déjà pour les délinquants sexuels. La loi prévoit qu'une personne, ayant purgé sa peine mais dont il est établi qu'elle présente une particulière dangerosité par une probabilité élevée de récidive, puisse être retenue dans un Centre de sûreté pour une période indéterminée. **C'est la simple application du principe de précaution qui figure dans la Constitution, il serait scandaleux qu'il fût appliqué aux OGM et épargné aux terroristes.**

Valls martèle que nous sommes en guerre, il faut donc appliquer à nos ennemis les lois de la guerre. Tous les Etats mettent dans des camps d'internement les ressortissants d'un pays avec lequel ils sont en conflit dès que la guerre éclate. Ce fut le cas en France, en Grande-Bretagne avec les Allemands sur notre territoire ou aux Etats-Unis avec les Japonais. **Tous ceux qui, pas leurs propos ou leurs actes, ont fait obédience à l'Etat islamique devraient donc être arrêtés et internés.** Marine Le Pen a également demandé que leur soit appliqué l'article 411-4 du Code pénal qui réprime « l'intelligence avec l'ennemi ».

On le voit, le gouvernement n'est pas sans moyen pour mettre hors d'état de nuire ces individus fichés S, potentiellement dangereux mais toujours en liberté. C'est une question de volonté politique, les arguments juridiques ne sont que les pauvres alibis d'une impuissance volontaire.

Guy Rouvrais

Article paru dans [Présent](#) n° 8632 daté du 18 juin 2016
sous le titre « Les lois de la guerre »